



POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DES INTERETS PROTEGES du CNPE de Cattenom



La centrale de Cattenom, avec ses 4 réacteurs de 1300 MW, fait partie intégrante du parc de production nucléaire d'électricité d'EDF. Elle contribue à une production d'électricité la moins carbonée et parmi les plus compétitives d'Europe.

Dans un contexte industriel et réglementaire en évolution, notre enjeu est de conserver la confiance du public en assurant une production d'électricité sûre, maîtrisant les ressources et les impacts, tout en pérennisant l'outil industriel et la santé/sécurité des personnels intervenants et du public. En tant qu'exploitant responsable au sein de la Division Production Nucléaire, nous nous engageons à garantir la protection des intérêts de la collectivité par la prévention des risques et inconvénients générés par notre installation avec comme priorité une Sûreté Nucléaire irréprochable.

Dans une démarche permanente d'amélioration continue, chacun, notamment toute personne contribuant aux Activités Importantes pour la Protection des Intérêts (AIP), à son niveau connaît, met en œuvre, respecte et fait respecter cette politique qui consiste à :

1- Identifier, prévenir et maîtriser les risques ou inconvénients de nos activités:

Chaque intervenant, identifie, évalue, maîtrise et prévient l'impact de ses activités sur la santé, la sécurité et la salubrité publiques, le risque pression, la protection de la nature et de l'environnement.

2- Connaître et appliquer les référentiels en vigueur

Les exigences légales et les référentiels applicables de la Division sont identifiés, déclinés dans nos organisations afin d'en assurer leur conformité.

Les managers ont la responsabilité de les faire connaître, de s'assurer de leur appropriation, de contrôler leur application, mais également de capitaliser et d'enrichir les remontées du terrain pour rendre ces référentiels simples et accessibles.

3- Etre formé et responsable dans son domaine d'activités

Les managers développent et évaluent les compétences individuelles et collectives nécessaires à la maîtrise des activités.

Chaque salarié EDF et intervenant extérieur connaît son rôle, sa responsabilité et maîtrise le geste professionnel lié à son activité.

4- Améliorer les performances par les différentes boucles de progrès

Les managers développent et encouragent la culture sûreté des intervenants via notamment une attitude interrogative, la mise en œuvre rigoureuse des pratiques de fiabilisation et la remontée des dysfonctionnements.

Les écarts sont identifiés, analysés et traités dans les délais adaptés aux risques et aux enjeux.

Le système de Management Intégré permet la maîtrise et l'amélioration continue des performances via l'analyse des résultats et la prise en compte du retour d'expérience des autres exploitants d'EDF ou internationaux.

5- Communiquer et renforcer la confiance avec toutes les parties prenantes

Le respect mutuel, la communication et l'écoute sont la règle afin de favoriser la prévention des risques, la sérénité et la transparence.

Le CNPE développe des relations transparentes avec toutes les parties prenantes externes (Autorité de Sûreté Nucléaire, collectivités territoriales, CLI, Pouvoirs Publics, Entreprises extérieures) et internes.

La présente politique est réinterrogée régulièrement et communiquée à l'ensemble des parties prenantes.

L'engagement du Directeur

« Je m'engage à faire réaliser les activités conformément à cette politique et à prioriser les ressources humaines et financières nécessaires à l'exploitation de nos réacteurs nucléaires.

Je charge l'équipe de Direction de l'unité de contrôler l'application et la conformité des décisions prises, l'efficacité de l'organisation mise en place et de rendre compte périodiquement des résultats.

C'est mon engagement, ma responsabilité d'exploitant nucléaire pour garantir la protection des intérêts de la collectivité. »

Thierry ROSSO

Directeur d'Unité





Priorités 2018 en lien avec la POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DES INTERETS PROTEGES du CNPE de Cattenom



En cohérence avec le projet Génération 420 de la DPN, notre ambition est de poursuivre dans la durée cette mission de produire en toute sûreté, en conciliant les enjeux sociaux, de prévention des risques pour les personnes, environnementaux et économiques : c'est notre engagement pour le développement durable. Elle repose sur les quatre orientations stratégiques, issues de notre projet de site «Cattenom, connectés en toute sûreté » :

- Progresser en sûreté, en faire un moteur d'amélioration de notre qualité d'exploitation,
- Renforcer notre efficacité industrielle sur les projets AT et TEM,
- Renforcer notre fiabilité technique et notre capacité à maîtriser notre programme industriel,
- Valoriser notre relation au territoire.

Ces orientations sont déclinées en objectifs et actions clés annuelles pour parvenir aux résultats visés.

1- Les objectifs prioritaires de 2018

2018 est une année de consolidation pour nous préparer à la suite du grand carénage avec en ligne de mire, la VD3 de CAT2 et les 3 VP 2019. La reconquête de la qualité d'exploitation et la préparation de nos rendez-vous industriels nécessitent de prioriser les objectifs suivants :

- Déployer une démarche intégratrice visant à rendre concret le déploiement des 6 leviers de maîtrise des activités pour chaque intervenant ;
- Renforcer notre culture sûreté ;
- Progresser sur les fondamentaux métiers;
- Préparer et réussir la VD3 TR2 ;
- Dégager des marges en industrialisant nos méthodes (finalisation de la capitalisation sous SDIN (1 AR et 1 cycle) et en simplifiant nos pratiques pour réussir 2019 et les années suivantes.

Ainsi que :

- Poursuivre le redressement des résultats en sécurité et radioprotection du site en s'appuyant sur le respect strict des règles vitales, la présence terrain, la vigilance partagée et notre plan d'actions radioprotection EVEREST. Maintenir nos certifications et accréditations aux normes sécurité et radioprotection (OHSAS 18001 et ISO 17025),
- Garantir le respect des exigences réglementaires découlant des décisions relatives aux limites de rejets des effluents liquides et gazeux dans l'environnement, de l'arrêté INB, de la décision environnement..., solder l'intégration de la règle de confinement liquide. Maintenir nos certifications et accréditations aux normes environnementales (ISO 14001 et ISO 17025).
- Garantir au SIREP, l'impartialité, l'autorité et l'indépendance nécessaire, en vue de garantir la sécurité des personnes, des biens et de contribuer à la protection de l'environnement, et veiller au développement de la culture de maîtrise du risque pression afin de s'améliorer durablement.

2- Les résultats attendus pour 2018

Sûreté 1AAR au plus Nbre d'ESS d'origine PFI<0,65/tr
--

Production Kif ≤ 1,8% Kipr ≤ 0

Sécurité RP Tfg ≤ 2,2
